



# Dispositifs de retenue routiers

## Journée technique CoTITA

20 octobre 2016

République Française  
 DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

### Dispositifs de retenue routiers

## DR = OL

**INFO OU INTOX ?**

### Les arbres "font" 400 morts par an

**A** Plus d'un tiers des tués sur la route en 2015 ont heurté un "obstacle fixe".

**B** Types d'obstacles les plus impliqués : les arbres, puis les fossés, les glissières de sécurité.

**C** L'obstacle en cause se trouve en moyenne à 5 mètres de la chaussée.

**BONNES RÉPONSES : A ET B.** Effectivement, l'an dernier, parmi les 3 461 personnes qui ont trouvé la mort sur les routes métropolitaines, 1 278 ont été tuées après avoir tapé un obstacle fixe (86 % d'entre elles dans un accident n'impliquant qu'un seul véhicule...). Sur l'ensemble, les arbres sont les plus concernés, à raison de 381 décès (30 % des victimes de ce type d'accident), devant les fossés-talus-  
 parois rocheuses (18 %), les glissières de sécurité (13 %, c'est un comble !), les murs et piles de pont (10 %). Autres motifs courants : les véhicules en stationnement (4 %), les obstacles sur la chaussée (3 %) ou sur le trottoir (3 %). Enfin, deux tiers des obstacles concernés se trouvent à moins de 3 mètres de la chaussée : 13 % à moins d'un mètre, 30 % entre 1 et 2 m, 22 % entre 2 et 3 m.

20 octobre 2016

### Dispositifs de retenue routiers

- Il ne faut pas utiliser le dispositif de retenue routier à mauvais escient, ce qui signifie que l'on « agit en connaissance de cause »,
- Donc que c'est lors de la conception du projet qu'il faut prévoir les aménagements limitant le recours aux DR,
- Et quand le dispositif est nécessaire, il faut ensuite pouvoir entretenir (fauchage, ,,,,),

20 octobre 2016

### Dispositifs de retenue routiers



20 octobre 2016

### Poursuite de la pose en régie ?

- La réalisation de la pose par des équipes en régie :  
Quel raccordement entre le neuf et l'ancien ?

L'arrêté du 28 août 2014 modifiant l'arrêté du 2 mars 2009 le raccordement est un dispositif de transition entre 2 dispositifs présentant des sections ou des rigidités latérales différentes, destinés à assurer la continuité de la retenue,

Donc spécifique à chaque dispositif et à chaque fabricant ayant un marquage CE

**Comment un acheteur public, soumis à la réglementation « Marchés Publics » peut-il acheter ces éléments propres à chaque produit ?**

20 octobre 2016

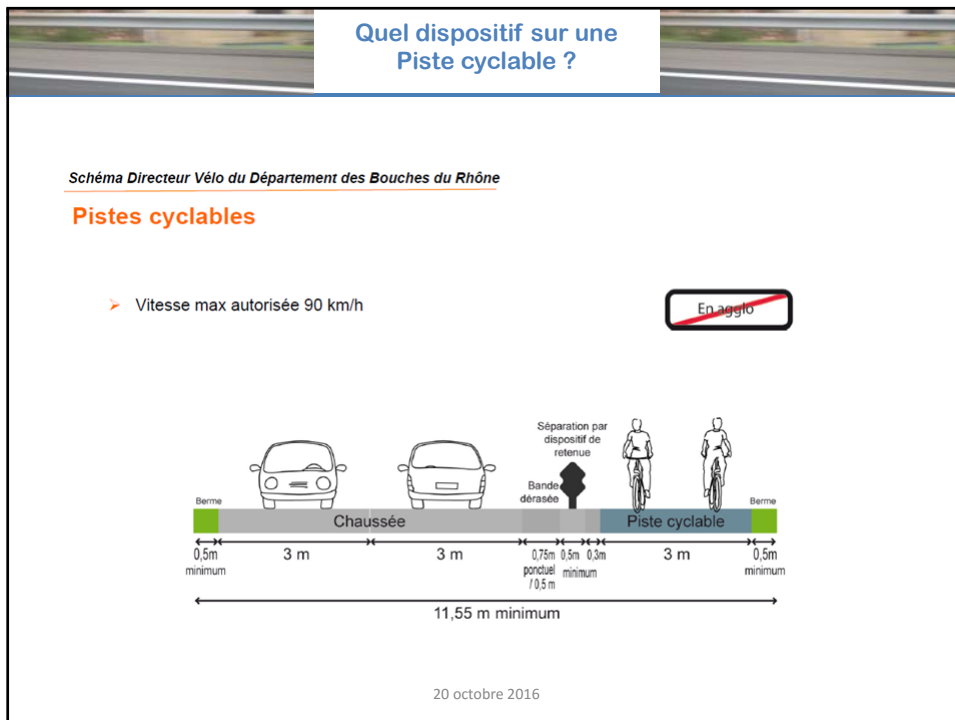
### Poursuite de la pose en régie ?

- Et, la gestion des stocks ?

A chaque renouvellement du marché à bons de commande, soit au maximum, tous les 4 ans, il faut potentiellement changer de fournisseur ?

et garder le stock pour d'éventuelles réparations ?

20 octobre 2016




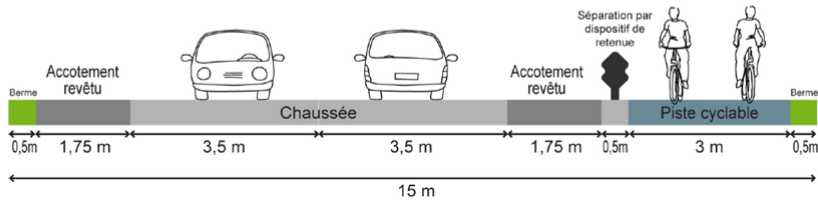
### Quel dispositif sur une Piste cyclable ?

*Schéma Directeur Vélo du Département des Bouches du Rhône*

#### Pistes cyclables

➤ Vitesse max autorisée 90 km/h





15 m

20 octobre 2016


### Quel dispositif sur une Piste cyclable ?

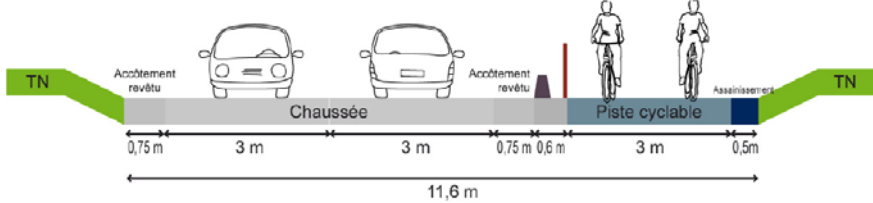
*Schéma Directeur Vélo du Département des Bouches du Rhône*

#### Pistes cyclables

☐ Piste cyclable bidirectionnelle en secteur contraint avec vitesse limitée

➤ Vitesse max autorisée 70 km/h





11,6 m

20 octobre 2016

**Dispositifs de retenue routiers**

*Schéma Directeur Vélo du Département des Bouches du Rhône*

**Pistes cyclables**

Piste cyclable bidirectionnelle en secteur contraint avec vitesse limitée

➤ Vitesse max autorisée 70 km/h

~~En aggio~~

20 octobre 2016

**Dispositifs de retenue routiers**

**Merci de votre attention**

20 octobre 2016